

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

COMPTES 2015

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission, composée de

- M. Philippe Jobin, Municipal à Echichens, (rapporteur)
- Mme Fabienne Favre, Municipale à Eclépens,
- M. Pierre de Mestral, Municipal à Etoy, (excusé)
- Mme Rachel Aubert Municipale à Féchy,
- Mme Michèle Affolter, Municipale à Ferreyres,
- Mme Ruth Lambercy, Municipale à Gimel,
- Mme Véronique Robadey, Municipale à Gollion, (excusée)

S'est réunie le mercredi 20 avril 2016 dans les locaux de la rue Couvaloup 10 à Morges pour l'examen des documents fournis par L'ARASMAC, elle s'est réunie une deuxième fois à Ferreyres, le mercredi 4 mai pour finaliser le rapport.

La séance à Couvaloup a eu lieu en présence des personnes suivantes :

- M. Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC
- Mme Marie Cottier Vice-Présidente du Comité de Direction de l'ARASMAC
- Mme Karin Astrie Adjointe de direction responsable des finances et logistique

Lors de cette séance, M. Vouillamoz et Mme Marie Cottier de l'ARASMAC ont excusé MM. Allemann et Mercier. Les responsables présents ce soir nous ont détaillé et expliqué les comptes 2015, les commentaires y relatifs, et nous ont donné toutes les informations utiles à notre tâche ; nous les remercions, ainsi que Mme Karin Astrie.

Rapport d'activité et comptes 2015

Ces documents sont très complets avec des explications précises, qui apportent des réponses aux questions qui peuvent se poser. Ils ont été remis à chacun. Le rapport de gestion et le préavis du CODIR relatifs aux comptes 2015 sont tellement explicites que nous allons avoir du mal à ne pas répéter ce qui est déjà dedans. Toutefois nous relevons les points suivants:

Revenu d'insertion (RI)

Le nombre de dossiers de RI actifs sur l'année 2015 s'élève à 1'598 au total, soit une moyenne mensuelle de 856 dossiers, le CSR ouvre (et ferme) environ 70 / mois.

"Un dossier n'exige pas de réouverture complète si le demandeur le réactive avant 4 mois", ce qui explique l'achat d'un stock de classeurs et répertoires pour 2 ans qui représente environ 1'100 classeurs pour le bon fonctionnement et l'archivage sur 10 ans du suivi de chaque cas.

Vu que l'enquêtrice ne partage plus les locaux du CSR de Nyon suite à son engagement à Morges, le compte 71000.3525.02 reste à zéro.

La participation par habitant est de CHF 0.40 au lieu des CHF 0.55 prévus au budget 2015.

Ces CHF 0.40 concernent seulement les indemnités du CODIR et la participation au Conseil des Régions. Ils ne sont pas compris dans la facture sociale.

Juste 2 mots sur le projet pilote JAD (jeune adulte en difficulté) l'idée est de créer un lien entre les parents et les enfants en suggérant l'aide de ceux-ci sur le logement de leur jeune et de faire la demande de bourse d'étude, ainsi il reprend confiance en lui et reste entouré et soutenu par ses parents plutôt que de rester au social et douter de ses capacités. A sommes égales peut-être que, toucher une bourse d'étude et plus revalorisant que d'être au social.

Le 20 janvier 2016 la Commission de Gestion a été reçue par M. Vouillamoz qui a organisé une matinée de présentation et une visite des services en collaboration avec le personnel. Nous avons été surpris par la difficulté d'obtenir le RI. Cela commence par la réception et la quantité de formulaires à remplir et, ce n'est qu'un début, car la suite va être une mise à nu complète de sa vie privée, (dans tous les sens du terme) quelques fois gênante et pas toujours agréable. Le contrôle et les preuves demandées sont astreignants. Nous avons eu la chance de simuler un cas "fictif" qui n'a malheureusement pas aboutit aux prestations sociales.

De cette journée nous retenons qu'il est plus facile de critiquer un demandeur, que de se rendre compte de la difficulté par où il passe pour l'obtention d'une aide.

Le financement du CSR (subvention du SPAS) est en fonction du nombre de dossiers traités par trimestre, de ce fait la gestion des effectifs de personnel est complexe considérant des fluctuations de financement importantes tous les trimestres.

Nous remercions chaleureusement M. Vouillamoz et les intervenants qui nous ont accordé de leur temps précieux.

Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Cette année encore, nous félicitons le CODIR pour sa gestion des dossiers en fonction de leurs fluctuations annuelles, les communes ont payé cette année CHF 23.95 /habitant, calculé sur un total de 78'277 personnes.

En page 22 du rapport d'activité, le tableau des comptages des dossiers à la caisse AVS vous indiquera l'évolution croissante de 2013 à 2015 ainsi que toutes les demandes de prestations déposées pour les 5 agences du district.

Le secteur des agences d'assurances sociales s'est vu confier une nouvelle tâche pour adapter leur police d'assurance maladie de base des bénéficiaires du RI, que vous retrouvez au compte 71006.4390.00, page 23 du rapport d'activité.

Les nouveaux objectifs venant de M. Maillard sont de régionaliser le processus décisionnel pour les PC famille. La caisse AVS doit cesser le traitement de ceux-ci. Ultérieurement, il est prévu d'élargir cette prise en charge à la prestation de la Rente-pont, dans cette optique le Comité de l'ARASMAC a fait le choix d'ouvrir un centre régional de décision (CRD). Les travaux sont en cours, et l'ouverture n'est pas encore définie mais sera situé à l'Agence d'assurances sociales de Morges.

Accueil Familial de Jour (AFJ)

L'accueil de jour des enfants de la région Morges Aubonne (AJEMA) de l'ARASMAC s'articule pour cette année 2015 de la manière suivante :

Il y a eu l'engagement de nouvelles accueillantes, 21 personnes agréées disposant d'une autorisation provisoire.

Nous pouvons constater que le nombre d'accueillantes a évolué de 127 en 2013, 131 en 2014 et actuellement 140.

Nous relevons également que 60% des accueillantes ont au moins 5 ans d'activité.

En décembre 2015, 687 contrats étaient actifs dont 276 en pré scolaire et 411 en parascolaire.

Concernant les comptes nous relevons l'augmentation de la participation des parents (cf.4359.00) due à la modification de la politique tarifaire, le taux se monte à 47.40% (43.60% en 2013 et 45.42% en 2014), de ce fait nous observons une baisse de la couverture du déficit par l'AJEMA.

Compte 71002.301.01 : augmentation pour remplacement de maladie longue durée, montant compensé par les indemnités reçues cf.4361.00.

Compte 71002.3111.00 : Achat de kits pédagogiques pour les accueillantes financé par un prélèvement sur le compte cf.4809.00, compensé par un don de la fondation Game d'Aubonne en 2014, prélevé dans le compte cf.9282.01.

AJEMA

Nous avons eu 173 nouvelles places d'accueil collectif préscolaire et parascolaire. Notre réseau compte pour le moment 1'000 places d'accueil collectif et plus de 2'000'000 heures facturées pour tout type d'accueil confondu. Nous sommes toujours en adéquation avec la politique prévue pour les années 2015-2019 au niveau des places à créer.

Pour le moment la liste d'attente du réseau AJEMA ne baisse pas. Nous avons eu 983 demandes pour 2015, ce qui montre pour l'instant que la demande ne fléchit pas. Afin d'y répondre au mieux, l'ensemble du réseau a augmenté ces heures d'accueil pour en arriver à un total de 2'161'278 heures. Avec un volume de 2'541 contrats actifs qui se répartissent comme suit : pour l'accueil collectif préscolaire et parascolaire ainsi que l'accueil familial préscolaire et parascolaire.

Rappelons que le réseau AJEMA est signataire de 7 conventions inter-réseaux, elles concernent 130 communes, ce qui a pour objectif de faciliter la vie des parents.

Il est à relever que les entreprises collaborent aussi avec le réseau AJEMA et participent financièrement à son coût lors du placement des enfants de leurs employés.

La nouvelle politique tarifaire décidée par le comité de l'ARASMAC a été appliquée depuis le 1er août 2014. Nous sommes dans le premier exercice complet en 2015. Ces changements ont touché les tarifs minima et maxima pour une journée d'accueil. Ce qui correspond à l'objectif visé ; à savoir que les parents contribuent à 45% des coûts de l'accueil des enfants, page 24 du rapport d'activité.

Pour l'instant, les comptes du réseau évoluent à la hausse pour atteindre un coût total de CHF 26'591'988.- dont CHF 11'420'940.- payé par les parents et CHF 4'083'277.- couvert par la subvention de la FAJE et celle de l'OFAS. Pour le solde, ce sont les communes qui participent à hauteur de CHF 11'257'235.

En conclusion, notre réseau a prévu pour la période 2015-2019 selon l'étude de Mme de Kerchove la création de 400-450 places en accueil collectif préscolaire et parascolaire. Il va de soi que nous allons encore augmenter le soutien financier pour notre réseau dans le futur.

Conclusions

Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire PWC, selon la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint.

Leur rapport relève qu'ils n'ont pas rencontré d'éléments leur permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes. Ils recommandent d'approuver ces comptes tel que soumis.

Les membres de la commission de gestion vous invitent à prendre acte du rapport de gestion, à approuver les comptes 2015, et à en donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la commission de gestion de l'ARASMAC.

- M. Philippe Jobin, Municipal à Echichens, (rapporteur)
- Mme Fabienne Favre, Municipale à Eclépens,
- M. Pierre de Mcstral, Municipal à Etoy, (excusé)
- Mme Rachel Aubert Municipale à Féchy,
- Mme Michèle Affolter, Municipale à Ferreyres,
- Mme Ruth Lambercy, Municipale à Gimel,
- Mme Véronique Robadey, Municipale à Gollion, (excusée)

Ferreyres, le 4 mai 2016

M. Affolter

M. Jobin

M. Aubert

M. Lambercy